Bensouda "extrêmement préoccupée" par la situation "alarmante" au Burundi

APA, 07-11-2015 Abidjan (CÃ´te d'Ivoire) - Le Procureur de la Cour pÃ©nale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a exprimÃ©, vendredi, sa prÃ©occupation face Ã la "situation sÃ©curitaire alarmante", au Burundi. Le Procureur de la Cour pÃ©nale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a exprimÃ©, vendredi, sa prÃ©occupation face Ã la Â«Â situation sÃ©curitaire alarmanteÂ Â», au Burundi.

Â«Â Je suis extrÃªmement prÃ©occupÃ©e par les risques accrus de violence que je constate au Burundi, ainsi que par les informations selon lesquelles les dirigeants et autres acteurs de ce pays auraient recours Ã un discours inflammatoireÂ Â», dÃ©clare Mme Bensouda dans une dÃ©claration transmise Ã APA. De hauts responsables du Burundi auraient adressÃ© un ultimatum avant le lancement dâ€™opÃ©rations de sÃ©curitÃ© et ont Ã cet Ã©gard tenu des propos extrÃªmement prÃ©occup incendiaires. Â«Â Je rappelle que quiconque, au Burundi, incite Ã commettre des violences Ã grande Ã©chelle ou se livre Ã de tels actes notamment en ordonnant, sollicitant ou encourageant la commission de crimes relevant de la compÃ©tence de la CPI, ou en y contribuant de toute autre maniÃ¨re, sâ€™expose Ã des poursuites devant cette CourÂ Â», prÃ©vient-elle. L Burundi est un Etat partie Ã la CPI qui est par consÃ©quent compÃ©tente pour connaÃ®tre des crimes visÃ©s au Statut de Rome commis par des ressortissants burundais ou sur le territoire de ce pays. Â«Â Jâ€™ai informÃ© les autoritÃ©s compÃ©ten du Burundi que je suis prÃªte Ã prendre de nouvelles mesures si la situation lâ€™exigeÂ Â», ajoute le Procureur de la CPI. Selon elle, si certains agissements â€“ que ce soit des forces de sÃ©curitÃ©, des milices ou de tout groupe armÃ© â€“ devaient constituer des crimes de guerre, des crimes contre lâ€™humanitÃ© ou des actes de gÃ©nocide, personne ne doit douter de sa dÃ©termination Ã remplir sa mission de sorte que ces crimes ne restent pas impunis. Le Bureau du Procureur de la CPI mÃ¨ne des examens prÃ©liminaires, des enquÃªtes et des poursuites Ã propos du crime de gÃ©nocide, de crimes contre lâ€™humanitÃ© et de crimes de guerre, en toute indÃ©pendance et en toute impartialitÃ©. Il a ouvert des enquÃªtes en Ougan en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, au Darfour (Soudan), en RÃ©publique centrafricaine, au Kenya, en Libye, en CÃ´te dâ€™Ivoire et au Mali. Il conduit Ã©galement des examens prÃ©liminaires Ã propos des situations en Afghanistan, en Colombi en GÃ©orgie, en GuinÃ©e, en Iraq/Royaume-Uni, au NigÃ©ria, en Palestine et en Ukraine.